



La rénovation urbaine

La Ville de Trappes est engagée depuis 2001 dans un vaste programme de renouvellement urbain et d'embellissement des quartiers et de la ville. Il s'agit de juxtaposer les nouveaux éléments et les anciens, d'améliorer la qualité de l'environnement des habitants et enfin de moderniser, de s'adapter aux nouveaux usages urbains mais également de compléter l'offre de service public.

Ce programme dirigé par la Ville comprend la rénovation urbaine et toutes les actions d'accompagnement en matière d'habitat et de cadre de vie sur le territoire de Trappes. Sa réalisation est confiée au Groupement d'Intérêt Public de Rénovation Urbaine qui en assure la coordination grâce aux contributions financières des partenaires de la ville : l'Agence nationale de renouvellement urbain ; la Région Île-de-France ; le département des Yvelines et la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

La convention ANRU

Signée le 16 janvier 2006, elle a accéléré et amplifié le processus de transformation de la ville en définissant des objectifs opérationnels très ambitieux comportant trois volets :

- la restructuration du patrimoine et la diversification de l'offre de logements
- la structuration et la valorisation de l'espace public,
- l'opération de recouture urbaine des quartiers nord à leur centre-ville par un plateau urbain.

Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants mais aussi pour transformer l'image de la ville, le projet de rénovation urbaine s'appuie sur une démarche intégrant social, culturel, économique et urbain. La ville de Trappes est également signataire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2009 de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Vous pouvez suivre l'avancement des réalisations immobilières, le projet de la ZAC de l'Aérostat, le projet de Plateau Urbain et d'enfouissement de la RN 10 dans le magazine de Trappes et sur le site de [la Communauté d'agglomération](#).

Retrouvez l'enquête publique concernant la requalification de la RN10 et l'aménagement du plateau urbain sur le site du [Gouvernement](#).